



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## contrats

Question écrite n° 83210

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la situation de nombreuses associations oeuvrant pour le renforcement du lien social et employant, dans le cadre des emplois aidés, des personnes en fin de parcours professionnel. Beaucoup de personnes de plus de cinquante ou cinquante-cinq ans sont arrivées au terme de leurs CES et ne peuvent accéder ni au CA ni aux CAE. Elles auront de grandes difficultés à retrouver un emploi et l'association devra retrouver quelqu'un, former un nouveau salarié. Il souhaiterait connaître les possibilités de proposer à ces chercheurs d'emploi de plus de cinquante ou cinquante-cinq ans des contrats d'une durée plus importante (trois à cinq ans) afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle social et économique tout en arrivant à l'âge de la retraite sans la crainte permanente d'un retour au chômage. Il le remercie des éléments de réponse qu'il pourra apporter à ce problème.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Grand](#)

**Circonscription :** Hérault (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83210

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 2006, page 433